

AFFAIRE N° 14.

OBJET : VOIE NOUVELLE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 1978, vous avez approuvé le projet relatif à la construction de la Voie Nouvelle. Ces travaux sont actuellement en cours.

Cependant, certaines contraintes ont amené la Direction Départementale de l'Équipement, Maître d'Oeuvre, à apporter des modifications, notamment au niveau du terrain ISAUTIER.

En effet, les acquisitions de terrains ne permettaient pas de réaliser le projet de la Voie Nouvelle dans sa totalité. Afin de ne pas porter préjudice à l'entreprise ISAUFER par une immobilisation de son atelier, il a été décidé, compte tenu de la nature du terrain, de réaliser le soutènement par le havage de buses \varnothing 1000 posées conjointement. Cette solution permet la réalisation immédiate de ces travaux sans risque d'effondrement des bâtiments bordant la voie, et en respectant les limites des propriétés riveraines.

Le présent avenant a pour but :

- de compléter le marché initial par un bordereau supplémentaire de prix unitaires n° 1
- de proroger de trois mois, le délai d'exécution (délai initial 9 mois)
- de poursuivre les travaux jusqu'à un montant limite de 2 469 465 F H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 901 Art. 233-19 du budget de 1979.

Je mets la question aux voix.

Puis il lit l'avis des Commissions :

" Les commissions sont favorables, compte tenu de l'absence d'autre solution. La plus-value correspondante s'élève à 510 000 Frs".

VU - St Denis le 14 Mars 1980
P/ le Préfet, le Secrétaire Général
Signé Patrice Cayquier
Pour Copie Certifiée Conforme
le Chef de Bureau délégué
Signé Jacques Lacoste

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumets
soumets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - Il a été impossible de faire le talus prévu au droit de la propriété Isautier ; le terrain sablonneux est très instable et la poursuite du creusement aurait présenté une menace pour les ateliers Isautier. Il fallait soit déplacer les ateliers, soit employer la méthode préconisée par l'Equipement, c'est-à-dire creuser un trou de la dimension d'une buse, puis l'introduire, et creuser de plus en plus, afin de la faire descendre, et d'y introduire une deuxième et ainsi de suite. Une fois les buses en place et remplies de ciment, on peut enlever le sable derrière, et les risques d'éboulement sont supprimés, et il n'y a plus de menace pour les ateliers Isautier. Une étude a été faite pour déterminer la meilleure solution, et une Commission composée de conseillers municipaux, de représentants de l'Equipement et de membres des services municipaux est allée sur les lieux et a convenu d'adopter la solution décrite ci-dessus. La mise en oeuvre de ce procédé implique un accroissement du coût des travaux sur lequel on vous demande de vous prononcer aujourd'hui.

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*